



vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie

direction
générale
des enseignements



COLLEGE LA COLLINE

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT 9830355U

NOM DE L'ETABLISSEMENT : **Collège La Colline**

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : **9830355U**

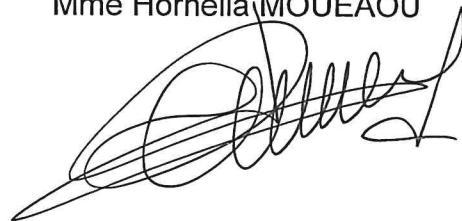
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

SEANCE DU MARDI 18 MAI 2021

Le Président
M. Gilles THOLLARD



La secrétaire de séance
Mme Hornella MOUEAOU



NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège La Colline
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration n° 1 du vendredi 28 février 2020

MEMBRES DE DROIT		P	E	A	ELUS DES COLLECTIVITES			P	E	A
Chef d'établissement	THOLLARD Gilles	X			Commune	M'BOUERI Stéphanie	X			
Gestionnaire	NEKARE Nathalie	X			Suppléante	MAPERI Maëlle				
C.P.E	WATOENE Jessica	X			Province-Sud	TIEOUE Ithupane		X		
					Suppléante	TUKUMULI Milakulo				
PERSONNALITES QUALIFIEES										
Titulaire	WENEHOA Françoise	X			Suppléante	M'BOUERI Lorenza				
REPRESENTANT DU CONSEIL COUTUMIER										
Titulaire	TOURA Karl			X	Suppléant	OUNDO Joseph				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION										
Titulaires	GUILLAUME Dominique	X			Suppléants	JIAGO Donald		X		
	LE MAT Tanguy	X				GILLOTEAU Frédéric				
	VILLANT Richard		X			TOULANGUI Marthe				
	WAYA Christian	X								
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIERS ET DE SERVICE										
Titulaires	MEURET Patrice		X		Suppléant	OUNDO Arsène				
	MOUEAOU Hornella	X								
	TONHOUEI Rosalie									
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
Titulaires	NECHERO Rébecca	X			Suppléants	NONMEU Rose-May				
	THOMO Corinne			X		RUA Nathalie				
	TIEOUE Eugénie			X		IVA Nathalie				
	KAI Elisabeth	X				LIKUVALU Rosina				
REPRESENTANTS ELUS DES DELEGUES DES ELEVES										
Titulaires	NESSORE Jesay			X	Suppléants	NONMEU Henrius				
	SANTACROCE Kyrvenn	X				GOUEMOIN Rowan		X		
	TOURA Etienna			X		FELS Franck				
TOTAL :					Présents : 14		Représentés : 14		Absents : 7	
Invités : Mlles PARAWI Emilienne et FELEU Marie-Madeleine (Stagiaires)										
ORDRE DU JOUR					Annexes			Actes		
1. Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2020					1			01		
2. Approbation de l'ordre du jour								02		
3. Mise en place des instances du Collège					2					
4. Proposition de modification du Règlement Interieur					3			03		
5. Rapport d'activité 2020					4			04		
6. ABMA Bilan Thio 2019-2020					5			05		
7. Film annuel modifié 2021					6			06		
8. Statistiques Collège la Colline					7			07		
9. Projet voyage scolaire « Résidence Artistique et Culturelle » au Collège de Canala du 6 au 8 octobre 2021					8			08		
10. Compte financier 2020					9			09		
11. Affectation du résultat					10			10		
12. DBM										
- Vote					11			11		
- Info										
13. Contrats										
- Sharp					12			12		
- Bureau Véritas					13			13		
14. Questions diverses										

QUORUM ATTEINT : OUI NON

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège « La Colline » de Thio
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

La séance est ouverte à 16h17. 12 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme MOUEAOU Hornella, représentante des personnels IATOSS.

Le Directeur précise que le conseil d'administration a été constitué dans les circonstances exceptionnelles de l'arrêté modifié n°2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le Président procède au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020** :

Conditions du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 01

ANNEXE N° 1 (Le compte rendu du Procès-verbal du 14 décembre 2020)

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande le rajout de la proposition de modification du Règlement intérieur et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du CA du 14 décembre 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Mise en place des instances du Collège
- 4) Proposition de modification du règlement intérieur
- 5) Rapport d'activité 2020
- 6) ABMA Bilan d'étape Thio 2019-2020
- 7) Film annuel modifié 2021
- 8) Statistiques Collège la Colline
- 9) Projet voyage scolaire « Résidence Artistique et Culturelle » au Collège de Canala du 6 au 8 octobre 2021
- 10) Compte financier 2020
- 11) Affectation du résultat
- 12) DBM
- 13) Contrats
- 14) Questions diverses

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation de l'ordre du jour**

Conditions du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 02

3) MISE EN PLACE DES INSTANCES AU COLLEGE

Arrivée de Mme WENEHOUA Françoise à 16h27, personnalité qualifiée.

Le Directeur fait un rapide exposé pour présenter les différentes instances du collège devant être mises en place. Il remercie les personnes ayant accepté d'y siéger (annexe N°2)

4) PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président propose une modification du règlement intérieur ayant pour objet la présence des élèves lors des études inscrites à l'emploi du temps des classes.

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur la proposition de modification du règlement intérieur.**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 03

ANNEXE N° 3 (proposition de modification du règlement intérieur)

5) RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le Directeur présente aux membres du conseil d'administration le rapport d'activité 2020 des EPENC concernant le collège La Colline de Thio. Le Directeur précise que la présentation du document (plan, documents à joindre, format, police de caractère...) doit impérativement respecter les consignes du Vice-Rectorat car tous les rapports d'activité des EPENC seront présentés dans un document unique au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le rapport d'activité 2020.**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°04

ANNEXE N°4 (Rapport d'activité 2020)

6) ABMA BILAN D'ETAPE THIO 2019-2020

Le Directeur présente aux membres du conseil d'administration, bout de deux années, un bilan d'étape de l'expérimentation « Allez Bien pour Mieux Apprendre » prévue sur 3 années scolaires. Même s'il reste encore beaucoup à faire et que rien n'est définitivement acquis, nous pouvons noter une évolution positive sur les points suivants :

- Un climat scolaire beaucoup plus serein grâce au développement de relations respectueuses et empreintes de confiance entre les membres de la communauté éducative (personnels, élèves et parents),
- Une meilleure prise en compte des besoins des élèves (notamment ceux à besoins particuliers ou en risque de rupture scolaire) et des personnels,
- Une ouverture réussie de l'établissement sur son environnement immédiat et la mise en place de nombreux partenariats avec les acteurs locaux désormais associés à la vie du collège.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur la mise en place de la démarche « Allez Bien pour Mieux Apprendre » (ABMA)**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°05

ANNEXE N°5 (ABMA)

7) FILM ANNUEL MODIFIE 2021

Le Directeur explique et signale que le film annuel du collège (qui indique les dates importantes de l'année) a été modifié compte du confinement de mars 2020.

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur le film annuel modifié**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 6

ANNEXE N°6 (Film annuel mis à jour)

8) STATISTIQUES DU COLLEGE LA COLLINE

Le Directeur présente un document actualisé au 26 avril 2021 de données statistiques sur les résultats scolaires et l'orientation en lycée des élèves du Collège la Colline.

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur les statistiques du Collège la Colline de THIO.**

Conditions du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 7

ANNEXE N°7 (Statistiques du Collège la Colline de THIO)

9) PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE « RESIDENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE » AU COLLEGE DE CANALA DU 6 AU 8 OCTOBRE 2021

Arrivée à 17h20 de Mme KAI Elisabeth, représentante des parents d'élèves. Le Directeur informe les membres du conseil d'administration que Mme ATE, professeur d'Arts plastiques propose un projet de voyage scolaire qui permettrait à des élèves du collège La Colline de participer à la « Résidence artistique et culturelle » organisée par le Collège Public de Canala du 6 au 8 octobre 2021.

Public concerné : la classe de 4A (25 élèves) + la classe de 3P (9 élèves) + 4 accompagnateurs.

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur le projet voyage scolaire « Résidence artistique et culturelle »**

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 8

ANNEXE N°8 (Projet voyage scolaire « Résidence artistique et culturelle » au Collège de Canala)

10) COMPTE FINANCIER 2020

Les dépenses

Sections	Services	Budget 2020 en F CFP	Réalisations 2020 en F CFP	Taux d'exécution en %
Fonctionnement	Activité pédagogique	2 241 964	1 279 082	58
	Vie de l'élève	880 000	175 880	20
	Administration et logistique	25 322 518	22 196 701	88
Investissement	Opération en capital	3 051 642	1 315 851	43

Les recettes

Sections	Services	Budget 2020 en F CFP	Réalisations 2020 en F CFP	Taux d'exécution en %
Fonctionnement	Activité pédagogique	2 425 564	1 503 459	62
	Vie de l'élève	880 000	175 880	20
	Administration et logistique	25 026 841	21 959 649	88
Investissement	Opération en capital	3 051 642	1 315 851	43

Le Compte Financier est la photographie de la comptabilité de l'année 2020 qui cours du 01/01/2020 au 31/12/2020 par rapport au budget voté en novembre 2019. On constate les dépenses et les recettes de l'établissement.

Le budget comprend 2 sections : la section du service général et la section investissement.

1^{ère} section :

- ✓ Le total des dépenses au Service Général qui comprend les dépenses dans le service AP (Activité Pédagogique), VE (dépense liée à la Vie de l'élève) et le service ALO (Administration et Logistique) s'élève à un montant de vingt-trois millions six cent cinquante et un mille six cent soixante-trois francs (23 651 663 F CFP).

- ✓ Les recettes dans ces 3 services AP, VE et ALO s'élèvent à vingt-trois millions six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit mille francs (23 638 988 F CFP)

C'est le service général qui dégage soit un résultat positif ou négatif par rapport à la subvention de fonctionnement.

2^{ème} section :

- ✓ Pour le service OPC (Opération en Capital) la dépense est égale à la recette pour un montant d'un million trois cent quinze mille huit cent cinquante et un francs (1 315 851 F CFP)

Le service général dégage un résultat de gestion déficitaire de douze mille six cent soixante-quinze francs (12 675 F CFP).

Pour analyser si le collège est en capacité d'autofinancement ou en insuffisance d'autofinancement, on rajoute les amortissements réels. Les amortissements réels, c'est la valeur des biens financés par des subventions. Tous les ans, les biens qui constituent le patrimoine du collège perdent leur valeur. On a une perte de 112 077 FRS

$$- 12\ 675\ \text{FRS} + 112\ 077\ \text{FRS} = 99\ 402\ \text{FRS}$$

La capacité d'autofinancement est de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent deux francs (99 402 F CFP)

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption du compte financier 2020.**

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 9

ANNEXE N° 9 (Compte financier 2020)

11) AFFECTATION DU RESULTAT

La gestionnaire demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration d'affecter ce résultat aux réserves de l'Etablissement.

Les réserves de l'établissement :

3 320 401 + 99 402 = 3 419 803 F CFP correspondant à 55 jours de survie sans subvention.

La gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que le compte financier 2020 présentait un résultat déficitaire de douze mille six cent soixante-quinze francs (12 675 F CFP). Suite au vote, le résultat déficitaire sera inscrit dans les fonds de réserve de l'établissement.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur l'affectation du résultat du compte de gestion 2020.**

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 10

ANNEXE N° 10 (Affectation du résultat)

12) DBM

Une DBM est une décision budgétaire modificative donc le **budget prévisionnel** ou estimatif voté en novembre 2020 sera modifié par rapport aux montants réels des subventions, de nouvelles subventions ou encore des réajustements de crédits (ligne budgétaire sous ou sur évaluée).

- **DBM pour vote :**

Rappel : Le budget estimé ou prévisionnel de fonctionnement voté en novembre 2020 est de cinq millions six cent trente et un mille francs (5 631 000 F CFP). Par contre la notification de subvention réelle reçue en début d'année 2021, la Province nous allouait une dotation de sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-trois francs (7 988 923 F CFP) donc cinq millions six cent trente et un mille francs (5 631 000 F CFP) a été budgétisé en novembre 2020 et il restera deux millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-trois francs (2 378 923 F CFP) à injecter dans le budget d'où la proposition de

répartition suivante six cent mille francs (600 000 F CFP) au service AP et un million sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-trois francs (1 778 923 F CFP) au service ALO.

Opération 2 : 600 000 F CFP en AP

- 100 000 F CFP pour abonder la ligne CDI
- 400 000 F CFP pour la ligne divers pédagogie
- 100 000 F CFP pour la ligne EPS

Opération 3 : pour un montant de 1 778 923 F CFP pour alimenter le service ALO

- 50 000 F CFP pour la ligne contrôle Véritas
- 80 000 F CFP pour l'entreprise CLPI alarme incendie/intrusion
- 177 980 F CFP pour la maintenance des copieurs
- 104 192 F CFP pour la communication (téléphone, lagoon, mobilis, timbres, BP)
- 20 000 F CFP pour les frais de réception
- 110 000 F CFP pour l'atelier, petites réparations
- 150 000 F CFP les frais de déplacements carburant, changements des pneus
- 150 000 F CFP pour les fournitures de bureau : rame COVID, enveloppes.
- 30 000 F CFP pour l'infirmierie
- 100 000 F CFP pour les produits COVID
- 261 671 F CFP pour la tenue uniforme anticiper la rentrée prochaine
- 388 671 F CFP pour la viabilisation collège qui comprend l'eau, l'électricité
- 156 409 F CFP pour la viabilisation des logements c'est l'eau, électricité et le gaz

Cette répartition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 11

ANNEXE N° 11 (DBM Vote)

- **DBM pour information**

Opération 1 : Cinq millions cent neuf mille sept cent soixante francs (5 109 760 F CFP) pour l'APST qui comprend une subvention 2021 de 4 00 000 F CFP et le reliquat de 2020 de 1 109 760 F CFP. C'est les prestations du 01 janvier 2021 au 30 avril 2021.

Opération 4 : Lutte contre addiction pour 45 000 F CFP.

Opération 5 : 170 130 F CFP de reliquat pour le projet d'Aire Educative Environnementale pour lequel la Province-Sud avait alloué une subvention de 300 000 F CFP. En 2020, 129 870 F CFP ont été utilisés pour rémunérer le technicien spécialiste en agroforesterie.

Opération 6 : Médiation par les pairs pour un montant de 20 000 F CFP

Opération 7 : Découverte du Pacifique en Pirogue pour 50 000 F CFP

Opération 8 : Théâtre en 10 mots pour 60 000 F CFP

Opération 9 : 50 000 F CFP pour le théâtre projet artistique

Opération 10 : La résidence artistique pour 50 000 F CFP

Opération 11 : La classe patrimoine pour 35 000 F CFP

Opération 12 : 240 000 F CFP : Subvention SLN pour 2 voyages scolaires : celui des 3^{ème} à Nouméa (160 000 F CFP) et celui de la classe de 4^{ème} à Fort Teremba (80 000 F CFP)

Opération 13 : Les projets artistiques pour 145 000 F CFP

Opération 14 : c'est le complément du 1^{er} mai au 31 octobre pour un montant de 6 700 000 F CFP

13) CONTRATS

Contrat avec SHARP : contrat de maintenance pour le photocopieur situé en salle des professeurs comprenant les consommables, le toner, le développeur, le tambour, les kits de maintenance, les pièces détachées, la main-d'œuvre, les déplacements, un relevé de compteur, un approvisionnement de cartouches.

- Coût d'une copie Noir et Blanc : 0,62 F CFP HT
- Copie d'une copie Couleur : 6,10 F CFP HT

Il est procédé au vote de la délibération portant adoption du contrat « SHARP »

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 12

ANNEXE N° 12 (Contrat SHARP)

Contrat ponctuel Bureau Véritas : vérification de l'installation du système de sécurité incendie triennale. Ce contrat rétroactif s'explique par l'extension de la superficie du collège, inexistante dans le rapport de 2017. La charge de vérification a augmenté. A l'avenir, ce contrat fera l'objet d'un nouveau contrat prenant compte les nouveaux locaux.
Horaire pour une visite : 90 000 F CFP HT

Il est procédé au vote de la délibération portant adoption au contrat « BUREAU VERITAS »

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 13

ANNEXE N° 13 (Bureau Véritas)

14) QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Le Conseil d'administration est levé à 18h05.